



## Changement de région suite à une proposition d'emploi

Par **GiniFree**, le 27/11/2012 à 14:03

Bonjour,

En décembre 2008, j'ai vécu une séparation difficile avec le père de mes 2 enfants. Un jugement a été rendu en septembre 2009. J'ai obtenu la garde des enfants ainsi qu'une pension pour subvenir aux besoins de ces derniers. Quant à lui, une garde à son domicile tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires. Je précise aussi que nous vivons à 30 kms l'un de l'autre.

Depuis 2009, je vis de contrats précaires. Tout récemment j'ai obtenu un contrat aidé de 6 mois qui malheureusement a prit fin ce mois-ci et ne sera pas reconduit. Par conséquent, l'avenir semble bien sombre...

Quand un membre de ma famille m'a proposé de monter un collectif de graphistes en freelance, je n'ai pas eu à réfléchir très longtemps. Le seul problème est que ce projet se trouve en Bretagne, soient à 800 kms du domicile du papa ! Et nous devons emménager le 31 décembre 2012 !

J'entends, pour l'avenir des enfants et le mien aller jusqu'au bout de ce projet. Les enfants (11 et 7 ans) sont emballés par l'idée que maman va enfin avoir un "vrai" travail !

J'ai donc annoncé à mon ex compagnon la nouvelle. Cette dernière a été mal reçue mais je me mets à sa place et je comprends sa réaction. J'aimerais tant qu'il comprenne que je ne lui arrache pas ses enfants, qu'il aura toujours son droit de visite mais que l'organisation sera différente !

Comme il a ses enfants 4 jours par mois, ce qui est peu, je lui ai proposé à plusieurs reprises de les prendre le mercredi selon sa charge de travail. Il est artisan plaquiste. Pas une fois il n'a saisi l'occasion en 4 ans !! Alors quand il a émit l'idée d'avoir la garde des enfants, je me suis dit que ce n'était pas sérieux.

Le problème est que pour le moment, j'ai le sentiment d'être l'ennemie publique n°1 ! J'ai laissé un message sur son serveur vocal, envoyé un texto afin que nous ayons une conversation de vive voix mais il ne donne pas suite. Tout comme la pension qui n'a pas été donnée dans son intégralité.

J'ai rendez-vous prochainement avec l'avocate qui a traité notre dossier en 2009 afin de définir une nouvelle organisation au niveau de la garde des enfants.

Mes questions sont donc les suivantes : En attendant que la démarche se mette en place et que nous passions devant le Juge des Affaires Familiales, puis-je déménager à 800 kms mes enfants et moi-même sans enfreindre la loi ?

Peux t'il s'opposer à notre départ, si ma raison est professionnelle ?

Merci infiniment de m'éclaircir sur ce cas...

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **27/11/2012 à 19:37**

Bonjour, il y a des chances pour que le juge prenne favorablement votre demande puisque vous partez pour travailler. si le papa ne met pas opposition au certificat de radiation de l'école cela ne vous posera ps de problème de partir. Souvent c'est le parent qui s'éloigne qui paye, au moins en partie, les frais de transport pour les droits de visite. Le pere va devoir saisir le jaf pour revoir le droit de visite, cordialement

Par **GiniFree**, le **27/11/2012 à 20:27**

Merci pour votre réponse cocotte1003.

J'envisageais dans mon cas de régler au moins une partie de ses déplacements, c'est un peu normal dans la mesure où c'est mon choix et non le sien !

Cordialement.